

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs des JTN'2015 organisées par l'Equipe PErSEUs sont fixés conformément au tableau en annexe.

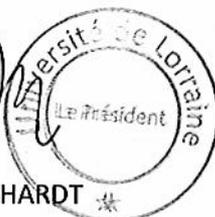
Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'Equipe PErSEUs et publiée sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 17 février 2015



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

- 3 MAR 2015

JTN'2015 - PERSEUS

Journées Thématiques Normes en question (soutenu par l'ADRIPS)

Tarifs des inscriptions

	PU HT	PU TTC
Tarifs jusqu'au 6 mai 2015		
Plein tarif	100,33 €	120,00 €
Tarif membre	50,17 €	60,00 €
Plein tarif étudiant	58,53 €	70,00 €
Tarif spécial étudiant	25,08 €	30,00 €
Tarifs à partir du 7 mai 2015		
Plein tarif	150,50 €	180,00 €
Tarif membre	75,25 €	90,00 €
Plein tarif étudiant	87,79 €	105,00 €
Tarif spécial étudiant	37,63 €	45,00 €